ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/2/KOR/31

27 octobre 2020

(20-7460)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 5:1 À 5:4 DE L'ACCORD[1]

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La notification ci-après, datée du 8 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la République de Corée.

	Catégorie	Détails de la notification
1	**Membre notifiant**	République de Corée
2	**Titre de la nouvelle législation/procédure**	*Noise and Vibration Control Act* (Loi sur le contrôle du bruit et des vibrations)
3	**Date de publication**	1er août 1990
4	**Date d'entrée en vigueur**	2 février 1991
5	**Adresse du site Web/ publication officielle de la nouvelle réglementation/ procédure**	http://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2&section=lawNm&query=Noise+and+Vibraion+Control+Act&x=0&y=0
6	**Avez-vous joint une copie (pdf) de la réglementation pour le Secrétariat?**	☒ Oui (*Veuillez joindre une copie de la réglementation à la présente notification.*) ☐ Non
7	**Type de notification**	☐a) Nouvelle réglementation/procédure[2] concernant les licences; (veuillez répondre aux questions n° 8 à 14) ☒ b) Modification d'une réglementation/procédure précédemment notifiée dans le document: G/LIC/N/3/KOR/12; (*veuillez répondre aux questions n° 15 et 16*)
8	**Liste des produits soumis à licences**	*Veuillez indiquer les codes SH et la désignation détaillée des produits. Si la liste des produits est longue, veuillez la joindre en annexe au format MS Word.*
9	**Nature du régime de licences**	Automatique: ☐ Non automatique: ☐

[1] Il est entendu que le Membre notifiant a également rempli ses obligations de notification au titre de l'article 1:4 a) et de l'article 8:2 b) concernant la loi/la réglementation/la procédure pertinente notifiée en remplissant le présent formulaire de manière complète et précise.

[2] Il est entendu que "nouvelle réglementation/procédure" fait référence à toute loi, réglementation ou procédure nouvellement introduite, ainsi qu'à celles qui sont en vigueur mais qui sont notifiées pour la première fois au Comité.

	Catégorie	Détails de la notification
10	**Objectif administratif/mesure appliquée**	a) ☐ Protection de la moralité publique b) ☐ Protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et préservation des végétaux; protection de l'environnement c) ☐ Collecte de statistiques commerciales ou surveillance du marché d) ☐ Protection des brevets, des marques de fabrique ou de commerce et du droit d'auteur, et prévention des pratiques frauduleuses e) ☐ Respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et d'autres traités internationaux (*CITES, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam, Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.*) f) ☐ Administration des contingents (y compris tarifaires) g) ☐ Réglementation des importations d'armes, de munitions ou de matières fissiles et protection de la sécurité nationale h) ☐ Autre: _____ *(veuillez préciser)*
11	**Organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes**	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Courrier électronique: [ ]
12	**Point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité**	Ministère/autorité et département: [ ] Adresse: [ ] Site Web: [ ] Téléphone: [ ] Courrier électronique: [ ]
13	**Durée d'application prévue de la procédure de licences**	
14	**Résumé de la notification dans l'une des langues officielles de l'OMC**	
15	**Si la case 7 b) a été cochée, veuillez indiquer la nature de la (des) modification(s)**	**a)** ☐ **Abrogation** **b)** ☐ **Suspension** **c)** ☒ **Modification d'aspects particuliers des procédures existantes:** ☒ produits visés ☐ objectif administratif ☐ caractère automatique ou non automatique ☐ durée d'application de la procédure de licences ☐ modification de la nature de la restriction quantitative/en valeur ☐ conditions de recevabilité des demandeurs ☐ point de contact chargé de communiquer des renseignements sur les conditions de recevabilité ☒ organe(s) administratif(s) auquel (auxquels) présenter les demandes

	Catégorie	Détails de la notification
		☐ documents requis (y compris le formulaire de demande) ☐ délai de présentation de la demande ☐ organe(s) administratif(s) délivrant les licences ☐ délai de délivrance d'une licence ☐ droit de licence/redevance administrative ☐ versement d'un dépôt ou paiement préalable, et conditions applicables ☐ droits/procédures de recours ☐ durée de validité de la licence ☐ autres conditions de la licence (prolongation, cessibilité, sanctions en cas de non-utilisation, etc.) ☐ prescriptions en matière de change ☐ autre: _____ (veuillez préciser)
16	**Veuillez expliquer les modifications en détail (dans l'une des langues officielles de l'OMC)**	Ajout d'un produit et de l'organe administratif auquel présenter les demandes. - Produit: Pneumatiques pour véhicules automobiles (SH 4011.10, 4011.20); - Organe administratif auquel présenter les demandes: *Korea Environment Corporation* (Société coréenne pour l'environnement); - Les importations peuvent être effectuées à la condition suivante: Toute personne qui importe des pneumatiques pour véhicules automobiles doit communiquer les résultats de la mesure du niveau de bruit à la Société coréenne pour l'environnement.